

Le Regroupement

des acteur·ice·s de la production chorégraphique indépendante en région
Auvergne-Rhône-Alpes

Notre charte

Version 1.2 - 14 décembre 2023

Depuis juin 2020, pour la première fois et à notre initiative, les acteur·ice·s de la production chorégraphique indépendante en région Auvergne-Rhône-Alpes se regroupent avec pour objectif de réfléchir ensemble au présent et au futur.

Dans un processus de partage d'expériences respectives, où les participant·e·s varient d'une réunion à l'autre, les échanges sont cohérents, convergents et évidents. Une parole commune se construit et exprime avec volonté et détermination la défense d'un meilleur avenir commun pour un secteur d'activité, moins concurrentiel, laissant place à la diversité des formes dans un esprit d'équité.

Avec nos expériences de terrain et nos temps partagés, nous sommes légitimes et opérateurs. La charte du Regroupement représente le socle de notre bon fonctionnement pour se sécuriser et s'autoriser à être et à faire. Elle est ouverte à être revisitée et à évoluer selon notre actualité.

> Nos valeurs

Partage & liens

Dans un contexte ultra concurrentiel que nous trouvons cloisonnant et décourageant, nous avons choisi de défendre l'**échange d'idées**, de **connaissances** et de **savoir-faire** qui favorise une **intelligence collective**, qui démultiplie les possibles et profite à chacun, à l'endroit où il se situe. Créer du **commun** et privilégier la **coopération** ; cela ne signifie pas pour autant une fusion de nos structures et une unité d'identité. Chaque membre individuel du Regroupement garde sa liberté d'action et d'expression artistique de manière indépendante ou au sein de sa structure associée.

Pluralité & horizontalité

Chaque membre du Regroupement a un poids décisionnel relatif à son degré d'implication et à sa présence, indépendamment de son genre, de son métier, de son expérience, du niveau de reconnaissance de la structure associée, ou de l'esthétique de cette dernière. La **diversité** étant une force majeure pour alimenter notre réflexion, l'**inclusion** de chaque membre dans le **respect** et la **bienveillance** fait partie des ancrages fondamentaux qui assure l'**hospitalité** défendue par le Regroupement.

> Nos aspirations

- - **Re-crée**r du dialogue entre les acteur·ice·s des compagnies, les partenaires et les institutions publiques, en cultivant de **nouveaux modes relationnels**, plus coopératifs, plus

transversaux. Favoriser les échanges, les connaissances et les ressources dans une démarche solidaire qui ancre l'horizontalité de nos rapports.

- - **Re-penser** ensemble les [modes de production et de diffusion](#) des œuvres chorégraphiques.
- - **Réfléchir** aux [modalités d'accès à la culture](#) en étant force de réflexion et de proposition concernant l'interaction entre création chorégraphique et transmission.
- - **Porter une parole commune** qui s'extrait totalement de nos inclinaisons esthétiques et intérêts particuliers. En pleine crise sanitaire, nous nous réunissons, échangeons et éditons un premier document fondateur : Le livret saison 20/21 (lien pour consultation en ligne) livrant un état des lieux du secteur chorégraphique et nos préconisations pour un meilleur avenir ensemble.

> Nos actions

Les actions du Regroupement sont mises en place par ses membres [bénévolement](#). Elles sont donc amenées à changer et à évoluer en fonction des personnes qui les coordonnent. Néanmoins, ces actions doivent toutes respecter [l'éthique générale](#) du Regroupement, son fonctionnement, sa charte, son intérêt en portant notre [parole commune](#).

Cf ANNEXE I pour des exemples d'actions menées sur les saisons 21/22, 22/23 et 23/24.

> Notre fonctionnement

[Structuration](#)

Au regard des valeurs citées, les membres actuels du *Regroupement* ont décidé de ne pas se structurer formellement et de rester une association de fait.

[Conditions d'entrée des membres](#)

Pour intégrer le *Regroupement* il faut :

- Être salarié·e d'une compagnie de danse (artiste, technicien·ne, directeur·ice, administrateur·ice, chargé·e et attaché·e de production, de communication...), artiste indépendant·e ou boîte de production ;
- Être en lien avec la Région AuRA : y vivre ou y travailler ;
- Être en accord avec l'ensemble de cette charte et la respecter ;
- Être en mesure d'échanger et d'apporter sa contribution à son niveau d'implication.

Être membre individuel, en associant ou non sa structure, engage à œuvrer pour l'intérêt commun du *Regroupement* :

- En laissant son intérêt particulier **converger** vers l'intérêt commun : partager des informations, des savoir-faire et des réflexions, réseauter, proposer des actions communes.

Nous sommes dans l'échange, chacun·e prend et donne en retour. Nous formons un maillage.

- En laissant son intérêt particulier **coexister** avec l'intérêt commun : bénéficier de son élan, de son aura, de sa reconnaissance.

- Tout intérêt particulier qui viendrait à **diverger** de l'intérêt commun est exclu : déformer et détourner des outils contraire à l'organisation, se prévaloir d'une action ou d'un travail sans y avoir contribué, obtenir par le biais du *Regroupement* un financement pour sa structure associée, prendre du pouvoir en se valorisant, ne venir qu'avec des besoins, ne pas respecter la confidentialité.

La coordination veille à évacuer un nœud ou un axe de tension et s'assure du respect de la charte par ses membres. La coordination sera attentive aux rapports de domination et aux comportements abusifs, y compris en termes de VHSS (Violence et Harcèlement Sexistes et Sexuels).

Implications des membres

Différents degrés d'implication dans le *Regroupement* sont possibles :

- **La coordination** forme un ensemble à minima de 6 personnes motrices qui s'engagent annuellement pour garantir le respect de notre charte, pour veiller et œuvrer à son bon fonctionnement.

Par des **rendez-vous réguliers** et une organisation interne définie par ses membres, les **moteur·ice·s** s'occupent :

- **de la boîte mail** : répondre aux sollicitations extérieures, assurer la communication interne et externe, tenir à jour la liste des contacts ;

- **du site internet** et de sa mise à jour ;

- **des actions programmées**, de leurs coordinations et de leurs suivis au cours de la saison : communiquer à l'ensemble des membres les calendriers, les modalités d'inscription aux actions et rencontres et les compte-rendu associés ;

- **d'analyser les informations échangées** et en rendre compte aux autres membres.

- **Les actif·ve·s** portent et coordonnent ponctuellement la mise en place d'actions ou de groupes de travail.

- **Les résonnant·e·s** sont informé·e·s des activités du *Regroupement* et y prennent part au moins une fois par saison.

- **Les informé·e·s** sont seulement tenu·e·s au courant des activités du *Regroupement*.

En **début de saison**, chaque membre doit déclarer clairement son niveau d'implication, afin que l'organisation reste transparente et fluide. Nous partons du principe que chacun se positionne à l'envie, en fonction de ses disponibilités. La **porosité entre les rôles** et la **variation d'implication** permettent ainsi au *Regroupement* de renouveler ses forces vives en

laissant chaque membre évoluer librement. De ce fait, l'équipe de coordination est amenée à changer chaque année.

Prise de décision

La coordination prend les décisions nécessaires au fonctionnement du *Regroupement*. Par un système de discussions éclairées, elle s'appuie sur les travaux et les échanges du *Regroupement*. Elle respecte les orientations communes et chaque membre, en retour, lui accorde sa confiance.

Les actif·ve·s et les résonnant·e·s s'impliquent dans la prise de décision par leur présence et leurs interventions lors des rendez-vous organisés en présentiel.

Le *Regroupement* avance avec les présent·e·s, grâce et autour de ceux·celles qui se mobilisent. D'une manière générale, une décision est validée lorsqu'il n'y a plus d'objection argumentée par les membres s'exprimant dans le temps annoncé pour la prise de décision.

> Notre communication

En interne

En tant que membre du *Regroupement* nous nous engageons à :

- - **répondre** aux sollicitations de la coordination sur notre présence à un événement ;
- - **partager** notre contact avec les autres membres ; Vous avez envie de proposer
- - **respecter** l'usage établi de ces contacts :

Les contacts partagés via le *Regroupement* servent uniquement à faciliter le lien entre nous dans une notion d'entraide et d'horizontalité.

Ils ne peuvent en aucun cas être partagés ou cédés à un tiers. Ils ne peuvent non plus être intégrés, sans accord ou demande préalable à la personne concernée, dans les contacts des structures pour lesquelles nous travaillons.

Les membres du *Regroupement* peuvent accéder aux documents ressources ainsi qu'aux formulaires d'inscription pour nos événements sur notre arbre à liens, communiqué en interne.

Vers l'extérieur

Notre parole commune se diffuse et est transmise grâce à :

- - Notre site internet <https://regroupementciedanseaura.wordpress.com/> ;
- - Nos rendez-vous ouverts au public ;
- - La parole libre des membres comme ambassadeur·ice·s

Charte élaborée par un groupe de travail dédié, avec les comités de coordination 2022-23 et 2023-24. Version 1.1 - octobre 2023 / Version 1.2 - 14 décembre 2023.

ANNEXE I - Possibilités d'actions

Dans le souci de rayonner sur l'ensemble du territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en restant attentifs aux enjeux écologiques. Exemples d'actions menées sur les saisons 2021/22, 2022/23 et 2023/24.

Le rendez-vous d'ouverture de saison

Festif, ouvert et public, il sert à parler du *Regroupement*. L'occasion idéale pour de nouveaux membres de nous rejoindre sur la saison.

Les Jours Off

Non concurrentielle et coopérative, cette journée de partage entre pairs permet de provoquer dans nos agendas surchargés un espace de discussion libre pour échanger autour de nos pratiques et de nos questionnements actuels. Initiée et portée par n'importe quel membre du *Regroupement*, cette rencontre qualitative se vit en présentiel uniquement. Elle permet d'analyser, de réfléchir et sert à travailler de l'intérieur les problématiques de notre secteur chorégraphique (notamment celles soulevées dans notre Livret 20-21) et permet à chaque membre disponible et intéressé par la thématique de co-construire des outils d'informations qui seront transmis à l'ensemble des membres du *Regroupement*.

Les premiers lundis du mois

De 9h à 10h, ou plus, chaque premier lundi du mois, nous proposons une forme de rencontre plus légère en visioconférence. Cet espace-temps régulier permet de se retrouver malgré la distance pour échanger librement autour des sujets du moment qui nous animent. En ce moment, aucun ordre du jour n'est prévu. Seul un médiateur est désigné pour permettre une circulation fluide de la parole.

Un rendez-vous en fin de saison

Présentant nos travaux, il tire le bilan de notre saison et ouvre vers les perspectives de la saison suivante.